



## Postulat

### **Promouvoir la rénovation de l'habitat en ville de Delémont**

Les autorités de Delémont devront prochainement plancher sur un nouveau plan d'aménagement local et ne pourront ignorer la problématique de l'étalement urbain. Ce dernier, lorsqu'il est destiné à l'habitat individuel, exerce une forte pression sur le sol et engendre des conséquences indirectes sur la migration intercommunale et l'extension des réseaux qui a à son tour un impact sur les finances locales. Des études effectuées dans d'autres cantons démontrent que l'habitat individuel est une forme d'habitat qui coûte cher aux collectivités.

Il ne s'agit pas de tirer à boulets rouges contre la maison individuelle mais de réfléchir à valoriser l'habitat existant et de donner l'envie de rénover au lieu de construire du neuf dans la périphérie. Un programme d'encouragement à la rénovation est un outil adéquat.

La réhabilitation de l'habitat ne peut pas être appréhendée seulement pour elle-même. Il s'agit d'un tout, car ce qui pose problème n'est pas exclusivement lié à la question du logement, mais à l'ensemble des fonctions d'un centre ancien ou d'un quartier : commerces, services, loisirs et espaces publics. En agissant sur l'habitat, on veut donner une nouvelle attractivité. Ce n'est donc pas une question quantitative, mais qualitative : il faut rendre le centre urbain ou le quartier attractif, il faut se le réapproprier, le réinvestir.

La commune de Porrentruy, dans le cadre du projet-pilote de la réhabilitation des centres anciens a inscrit à son budget 2008 déjà un montant brut de 195'000 francs, net de 100'000 francs afin de permettre de couvrir la participation communale au subventionnement de 4 projets évalués à 25'000 francs chacun.

Porrentruy octroie l'aide financière en fonction de son appréciation de critères. L'idée étant que la commune aide à l'élaboration d'avant-projets globaux chiffrés ainsi que des demandes de permis de construire. La décision est prise sur la base d'un rapport d'expert et du préavis subséquent formulé par la Commission cantonale des paysages et des sites (CPS). L'intérêt de la démarche réside, entre autres, dans le fait que les aides allouées interviendraient dans la phase d'élaboration des projets (ce qui contribuerait à améliorer leur qualité) et qu'elles pourraient être comptabilisées dans les fonds propres des maîtres d'ouvrage, ce qui faciliterait l'établissement des plans de financement.

Nous ne demandons pas un copier-coller de la procédure et du montant budgétisé par la commune de Porrentruy étant donné qu'il s'agit d'un projet-pilote avec le partenariat du Canton et concerne uniquement la vieille ville, mais d'étudier sa faisabilité à Delémont et d'établir les procédures et les critères d'attributions.

Nous vous invitons à soutenir ce postulat qui est motivé par les considérations suivantes :

- nous devons donner un signal fort en privilégiant une urbanisation qui réduit les coûts d'infrastructures en privilégiant la réhabilitation de logements dans le périmètre bâti où toutes les infrastructures existent déjà ;
- nous devons tendre à un développement territorial vers l'intérieur ;
- pour la vieille ville spécifiquement, nous devons soutenir financièrement la recherche d'un nouvel équilibre entre qualité de vie et patrimoine ainsi que d'un degré de densification et de réhabilitation optimal et en récompensant la qualité architecturale. Ce postulat est une contribution aux travaux en cours concernant l'évolution de la vieille ville.

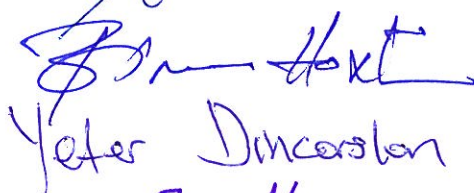
Nous demandons donc au CC d'étudier la mise en place d'un soutien financier pour la rénovation de l'habitat en ville de Delémont.

Delémont, le 26.03.2012

Pour le groupe socialiste



Murielle Macchi-Berdat



Yeter Dincoslan

